

ASSEMBLEE PLENIERE DU 23 MARS 2018

Question orale posée par Julia PLANE, Conseillère régionale du groupe FN RBM (article 19 du règlement intérieur) :

Madame la Présidente,

L'Hérault et le Gard ont été touchés au début du mois par un épisode neigeux exceptionnel : transports paralysés, usagers bloqués sur les routes, écoles fermées... Les lacunes flagrantes de nos pouvoirs publics, à commencer par l'écrasante responsabilité du Préfet de l'Hérault, incapables d'anticiper un phénomène météorologique pourtant prédit par Météo France, ont engendré plusieurs heures de chaos, notamment à Montpellier.

Les plus concernés demeurent les agriculteurs, comme en atteste le lourd bilan dressé par la Chambre d'agriculture. En effet, 120 exploitations agricoles héraultaises et plus de 650 hectares ont été touchés, particulièrement dans le Lunellois. Les maraîchers ont payé le plus lourd tribut avec 43 exploitations sinistrées, qui ont vu leurs cultures sous serres détruites. Suivent les viticulteurs, avec 22 exploitants concernés sur plus de 200 hectares, 21 exploitations arboricoles, 11 horticulteurs et 10 éleveurs, dont certains ont perdu l'intégralité de leur cheptel. Les pluies et les températures glaciales n'ont guère épargné le Gard, notamment les secteurs de Beaucaire et de Saint-Gilles, où certaines exploitations arboricoles ont enregistré 100% de pertes. Malheureusement, une importante proportion de jeunes agriculteurs n'a pas contracté d'assurance ni sur les serres ni sur les bâtiments agricoles à cause de prix trop onéreux. La perte de chiffre d'affaires est importante pour ces exploitants, leur activité étant impossible le temps des réparations et de la maturation des productions.

Madame la Présidente, envisagez-vous d'intercéder auprès des autorités pour que les communes touchées soient classées en état de catastrophe naturelle et de calamité agricole ? En effet, ces préalables sont indispensables au remboursement des dégâts subis par les agriculteurs, que ce soit leurs cheptels intérieur ou extérieur, leurs productions maraîchères sous serre et hors serre, leurs vignes, leurs arbres, leurs bâtiments, leur matériel.

Par ailleurs, la Région doit mettre en place un dispositif exceptionnel d'intervention en faveur des exploitations et entreprises touchées par les intempéries, à l'image de ce que nous fîmes pour soutenir nos agriculteurs victimes du gel l'an passé. Etes-vous d'accord pour mettre en place, dès aujourd'hui, cette aide exceptionnelle ?

Une telle initiative serait la bienvenue auprès de nos jeunes agriculteurs et éviterait, à nombre d'entre eux, d'être contraints d'abandonner leur activité. Sachez que les élus du groupe FN RBM soutiendront une telle résolution à condition qu'elle soit à la hauteur de l'enjeu.



Julia PLANE

ASSEMBLEE PLENIERE DU 23 MARS 2018

Question orale posée par François GAUBERT, Conseiller régional du groupe FN RBM (article 19 du règlement intérieur) :

Madame la Présidente,

Le Gouvernement a déposé un amendement au Sénat posant les bases d'une renégociation voire d'une annulation pure et simple des projets de construction de 6 parcs éoliens en Manche et en Atlantique, attribués en 2012 et 2014 et dont la mise en service était prévue pour 2021.

L'objet du litige est en particulier le prix de fourniture en mégawatts par heure, s'inscrivant dans une fourchette de 170 à 200€ /MWh, à comparer aux 40€ /MWh du marché français actuel et au maximum de 80€ /MWh à l'étranger.

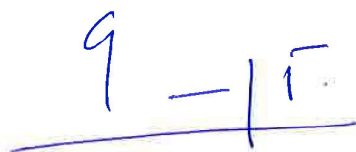
La Région Occitanie s'est fortement impliquée dans le développement d'éoliennes en mer avec deux projets dans l'Aude. Ces parcs 2.0 bénéficieraient d'une technologie d'avant-garde, jusque-là absente en France, mais prévue également pour les parcs sur lesquels le Gouvernement fait marche-arrière et qui resteront probablement « dans les cartons ».

Nous sommes satisfaits que le Ministre d'Etat en charge de l'Environnement se range derrière notre vision pragmatique. En effet, notre groupe a toujours été très réticent à l'égard de ces projets d'éolien offshore en raison de leur coût de construction pharamineux et de la discontinuité de la production. Ce mélange explosif induira pour le contribuable et l'utilisateur une double peine financière. Tout aussi grave, l'éolien offshore aura un impact considérable sur l'activité de notre pêche locale, mais aussi sur l'attractivité du secteur et sur le tourisme à cause de la pollution visuelle qu'il génère.

Ma question est donc double :

- Envisagez-vous de mener à bien *ne varietur* ces projets, sans attendre que le Gouvernement ait renégocié voire probablement annulé ceux prévus en Manche et en Atlantique, au risque d'avoir engagé des sommes colossales dans des travaux préliminaires qui s'avèreraient inutiles ?
- Si oui, envisagez-vous au moins de prendre en compte le coût du mégawatt par heure du marché afin de ne pas pénaliser le consommateur ?

Je vous remercie pour votre attention quant à ce projet à très haute visibilité, où le droit à l'erreur n'a pas sa place. Nous prendrons date sur les réponses aux deux questions ci-dessus.



François GAUBERT

ASSEMBLEE PLENIERE DU 23 MARS 2018

Question orale posée par Jean-Luc YELMA, conseiller régional du groupe FN RBM (article 19 du règlement intérieur) :

Madame la Présidente,

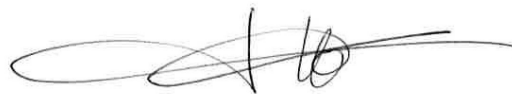
Notre région a connu ces dernières semaines d'importantes perturbations suite à l'exclusion de centaines de communes de la carte des zones défavorisées. Des milliers d'éleveurs se retrouveraient privés d'un précieux soutien, variant de 6 000 à 16 000 euros par an, indispensable pour compenser les handicaps naturels auxquels ils sont quotidiennement confrontés. De telles pertes entraîneraient la mort de ces élevages.

C'est pourquoi une énième carte, présentée mi-février aux syndicats, réintègre une bonne partie des communes d'Occitanie. Néanmoins, des départements demeurent lésés, à l'image du Gers pour lequel 70 communes sont déclassées, une quarantaine de communes dans l'Aude, une douzaine dans le Lot et l'Aveyron où 300 éleveurs n'auront plus d'aide. On ne peut donc se satisfaire de ce moindre mal qui n'est autre qu'un mal incurable pour les éleveurs déclassés.

Madame la Présidente, vous avez abondamment communiqué au sujet de l'ICHN, notamment lors du Salon International de l'Agriculture. Vous avez participé à la Commission nationale sur la révision de la carte des zones agricoles défavorisées le 10 février dernier. Une telle attitude tranche avec votre discrétion au moment où votre ami et collègue, l'ancien ministre Stéphane le Foll, complexifiait les critères d'obtention de l'ICHN à l'origine de la situation chaotique que notre agriculture subit aujourd'hui.

La Région a son rôle à jouer et nous sommes prêts, du côté du groupe FN, à aider nos éleveurs en péril. C'est pourquoi, madame la Présidente, après tous les bons mots qui ont été les vôtres ces dernières semaines, envisagez-vous des actions concrètes pour soutenir nos éleveurs ? Je pense notamment à une aide financière compensatoire qui ne serait pas illogique au regard du rôle moteur joué par l'élevage dans notre ruralité mais également dans l'alimentation que vous érigez en grande cause régionale pour 2018. Certains de nos budgets régionaux, à l'instar de celui consacré à la Montagne et la ruralité, la transition énergétique et la biodiversité ou encore la prévention des risques, pourraient abonder un fonds spécial pour les éleveurs concernés. En effet, l'élevage a un impact positif sur la biodiversité, soutient le dynamisme économique des territoires ruraux et participe de la prévention des inondations. Enfin, l'élevage d'Occitanie, dont l'excellence est reconnue par de nombreux labels de qualité, concourt à notre auto-suffisance alimentaire. Celle-ci est notre meilleur bouclier pour lutter contre les importations de basse qualité, produites sans aucune norme.

Alors qu'allez-vous faire Madame La Présidente ?



Jean-Luc YELMA